



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 6 juin 2024

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours et recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu l'arrêté d'organisation du 16 avril 2024 fixant le nombre de postes offerts et la constitution des jurys des concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;

Vu l'arrêté d'admissibilité du 23 mai 2024 fixant la liste des candidats admissibles au concours interne et externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy-Metz, pour la session 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste principale ou complémentaire des candidats admis au concours interne et externe pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz, pour la session 2024, les candidats mentionnés sur les listes jointes.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Richard LAGANIER

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2024

Résultats - Admission

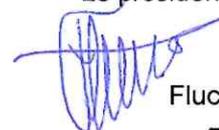
Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif classe normale concours commun interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
1709167107 - MME KNITTEL BUCHI ELISABETH	Admis rang 1
2110015693 - MME BORY DERVEAUX JENNIFER	Admis rang 2
2410263915 - M. BOHN NICOLAS	Admis rang 3
1606063140 - MME JAKUBOWSKI BILLEREY ANDREA	Admis rang 4
2407231791 - MME SIRK SIRK VIRGINIE MALLORIE	Admis rang 5
2211487677 - MME LAZAZGA BOUTOUBA SAMIRA	Admis rang 6
2345741051 - MME SAGET JOANNIE	Admis rang 7
2212494869 - MME DUCRET DUCRET-DIDIER DELPHINE CHARLOTTE COLETTE	Admis rang 8
2307903408 - MME BACH VANESSA JENIFER MURIEL	Admis rang 9
1707133284 - M. FERNANDEZ SÉBASTIEN	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
2405211320 - MME DE ABREU MARQUES PATRICIA	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2

Candidature(s) : 1 à 11 sur 11 (11 candidats sur la page)

A Nancy, le 31/05/2024
Le président du jury



Fluck, Gilles

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2024

Résultats - Admission

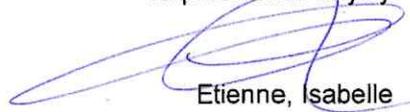
Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif classe normale concours commun externe

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2143468264 - MME BOUTON SYLVIE	Admis rang 1
2407237102 - MME PERRIN CAPELLE BÉRANGÈRE	Admis rang 2
2409251055 - MME LABATE CAMILLE MÉLANIE	Admis rang 3
2304848311 - MME GOISSET ELISE	Admis rang 4
2405197936 - MME GOURZI INÈS	Admis rang 5
2307910868 - MME GEISTER EMIE	Admis rang 6
2407240414 - MME THERR JULIA	Admis rang 7
2311955970 - MME ROCHOTTE THIERY ELODIE GAELLE	Admis rang 8
2207434502 - MME TACQUET FEUERSTEIN MORGANE CLAIRE DOMINIQUE	Admis rang 9
2301793731 - MME FERRY LÉA	Admis rang 10
2307898103 - MME GODEBILLE GODEBILLE JULIETTE PAULE ALBERTE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
2408245798 - MME WOJTAL LAURÉANE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2

Candidature(s) : 1 à 12 sur 12 (12 candidats sur la page)

A Nancy, le 31/05/2024
La présidente du jury


Etienne, Isabelle